

COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 OCTOBRE 2011

Convocation du 4 Octobre 2011

ACCUEIL : Le maire informe les conseillers de l'absence de Mme I. VALLEE du fait de la réception, la veille, d'une lettre recommandée de démission. Cette lettre recommandée a été transmise à la Sous-Préfecture et dont acte a été transmis à Mme I. VALLEE conformément à la réglementation. Le conseil municipal fonctionnera à l'avenir avec 14 conseillers.

PRESENTS : Mmes B. ANTZ – I. HEITZ - M.N. LAUER – Ch. SCHNEIDER
MM. J.M. GALEA – J. EBER – A. HELLMANN - S. HIRSTEL
M. MUTSCHLER - N. NIEDERGANG - A. PERRAUT – Ch. REIBEL

ABSENTS excusés : MM. F. JEHL - G. ZAEGEL

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ANTZ assistée de Mme Nicole HUCK

Points à ajouter à l'ordre du jour :

Point n°10 : Participation au cadeau commun des 5 communes de la communauté de paroisses pour le jubilé d'or de l'abbé OSTER

Point n°11 : Travaux de marquage d'emplacements de stationnement route de Limersheim

Accord à l'unanimité pour l'ajout des 2 points

Modification de libellé

Point n°3 : le libellé modifié est « Soutien aux associations pour l'animation des jeunes »

Point n°7 : le libellé modifié est « Forêt communale soumise au régime forestier : Etat d'assiette 2013 des coupes à marteler »

Point n°8 : le libellé modifié est « Programme des coupes en forêt non soumise au régime forestier »

Accord à l'unanimité pour la modification des libellés.

1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2011:

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

2. RENOUELEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI :

Le maire expose que le contrat CAE dont bénéficiait Melle Joëlle Muller en qualité de secrétaire administrative vient à échéance le 02 novembre 2011.

Un renouvellement du contrat est en cours de négociation auprès du Pôle Emploi pour lequel nous avons déjà un avis favorable. Les caractéristiques de ce renouvellement sont :

- Durée : 6 mois à compter du 03/11/2011
- Intervention financière de l'Etat de 80 % sur 20 heures de travail hebdomadaire
- Application du contrat en accompagnement à un dispositif de formation financé par la commune (environ 150 €)

La commune prendra en charge le complément des 20 % d'une part, et 100 % d'autre part pour un temps de travail complémentaire de 15 H hebdomadaire.

Il sollicite l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'approuver le renouvellement du contrat CAE dont bénéficie Melle Joëlle MULLER en qualité de secrétaire administrative.
- D'approuver le dispositif convenu avec le Pôle Emploi pour une durée de 6 mois tel que décrit ci-dessus.
- D'autoriser le maire à signer les pièces s'y afférents ainsi que le contrat de travail à établir

3. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION DES JEUNES :

Le maire expose qu'il appartient à la commune d'engager une démarche de soutien en faveur des associations qui organisent au sein de leurs activités statutaires des animations à l'attention des jeunes du village âgés de 3 ans à moins de 18 ans, durant les périodes extrascolaires. Il s'agit de favoriser des animations organisées avec un encadrement compétent permettant aux jeunes du village de s'épanouir et d'acquérir les valeurs morales nécessaires à la vie en société. Ce soutien entend aussi encourager la prise de responsabilité des jeunes et leur investissement personnel dans des actions bénévoles permettant de faire vivre les structures associatives tout en favorisant une ouverture au monde afin qu'ils évoluent dans un cadre propice à une vie future citoyenne, saine et équilibrée. En outre, il s'agit de susciter de nouveaux cadres pour l'avenir, au travers d'une formation adéquate.

Dans ce cadre il est proposé aux conseillers d'approuver le versement au profit des associations qui en feront la demande et sous réserve de remplir les critères d'attribution, d'une subvention de fonctionnement de 15 € par an et par jeune résidant à Hindisheim ou scolarisé dans l'une des écoles du village (sauf s'il bénéficie d'une subvention de même type de la part de la commune de résidence).

Les principaux critères d'attribution de la subvention seraient les suivants :

- L'association doit avoir son siège social à Hindisheim et être inscrite au registre des associations auprès du greffe du Tribunal compétent.
- L'aide financière communale devra obligatoirement être consacrée à l'animation et la formation des jeunes du village de moins de 18 ans.
- L'association ne devra pas pratiquer l'élitisme, mais être ouverte à tous les jeunes demandeurs de l'activité subventionnée.
- L'association mettra tout en œuvre pour mettre à la disposition de l'activité bénéficiant d'une subvention de fonctionnement pour les jeunes, d'un encadrement compétent de qualité.

- L'association s'engage à développer l'activité concernée en respectant la réglementation qui s'y rattache et à souscrire un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile et celle de ses représentants et animateurs.
- Le jeune devra résider à Hindisheim ou y être scolarisé.
- Il devra être inscrit dans l'association et participer régulièrement aux activités de la discipline (au moins vingt séances par an) subventionnée.
- Le jeune peut être inscrit dans plusieurs disciplines bien différentes et distinctes. Dès lors chaque discipline concernée pourra bénéficier de la présence du jeune dans le décompte de la subvention.

Le maire précise que la mise en application d'un tel soutien sera limité à l'attribution d'une seule subvention par exercice civil prenant effet en 2011 et pour une première période triennale 2011 à 2013 inclus. Le décompte de la subvention se fera sur demande de l'association sur présentation d'un dossier à définir et notamment sur présentation de la liste nominative des adhérents au 1^{er} janvier de l'année concernée répondant aux critères de recevabilité sus visés.

Le principe d'une telle subvention a été examiné en commission Communication, Culture, Loisirs lors de sa réunion du 11/02/2011 qui a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'adopter le principe d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations pour l'animation des jeunes de trois à moins de 18 ans telle que décrite ci-dessus.
- De fixer à 15 € le montant annuel de la subvention par jeune adhérent répondant aux critères tels que décrits ci-dessus.
- De charger le maire d'organiser la mise en application de cette décision sachant qu'au-delà du principe de cette décision, le conseil municipal sera consulté pour accord préalablement à l'attribution des subventions concernées.
- D'autoriser le maire à rédiger et à signer les documents, règlements d'applications et conventions liés à la procédure induite de la présente décision.

4. INDEXATION DES PRIX DES BAUX DE CHASSE :

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De maintenir les loyers des baux de chasse pour 2012 au montant demandé pour 2011.

5. EVOLUTION DU PRIX DU FERMAGE :

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral du 20/07/2011 relatif au calcul du prix des fermages ruraux échus entre le 01/10/2011 et le 30/09/2012

Décide à l'unanimité

D'appliquer le taux d'augmentation de + 2,92 % conformément à l'évolution constatée pour l'indice départemental des fermages pour la location du 11.11.2011 au 11.11.2012.

6. REDEVANCE DE FRANCE TELECOM POUR LES INSTALLATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER GERÉ PAR LA COMMUNE :

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées,

Vu les infrastructures de télécommunications existantes sur la commune de HINDISHEIM déclarées par France Télécom,

Vu les permissions de voirie accordées par la commune de HINDISHEIM à France Télécom,
Vu l'arrêt à compter de 2007 de la délégation de redevance au bénéfice des communes pour les ouvrages situés dans l'emprise du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération
Entendu les explications de M. le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Prend acte des nouvelles dispositions
- Décide à l'unanimité
 - D'appliquer une redevance
 - de 49,29 € par km d'artère aérienne
 - de 36,97 € par km d'artère en sous sol
 - de 24,64 € par m² au sol

conformément au décret précité

- Impute la recette au compte 70323 du budget général de l'exercice en cours.
- Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

7. FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER : ETAT D'ASSIETTE 2013 DES COUPES A MARTELER :

M. Jacky EBER, adjoint et Président de la Commission Agricole Forestière et Environnement soumet au conseil municipal un programme des coupes devant servir d'assiette à la campagne de martelage 2013.

Selon l'article 12 de la charte de la forêt communale il appartient au conseil municipal d'approuver annuellement l'assiette des coupes à marteler.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De donner son accord sur l'état d'assiette 2013 des coupes à marteler tel que proposé par l'ONF portant sur 7,22 ha
- D'autoriser le maire à signer les pièces s'y afférentes

8. PROGRAMME DES COUPES EN FORET NON SOUMISE AU REGIME FORESTIER

M. Jacky EBER, adjoint au maire et Président de la commission Agricole Forestière et Environnement informe que des travaux de coupe en forêt non soumise au régime forestier seront effectués durant l'hiver par les bûcherons du SIVU Centre Alsace sur demande de la commune.

9. CHAUFFERIE DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE : REMPLACEMENT DU VASE D'EXPANSION :

Le maire expose que lors du dernier contrôle de maintenance de la chaufferie du bâtiment mairie-école, il a été constaté que le vase d'expansion est défectueux et doit être remplacé.

Le coût de cette opération est de 538,95 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De donner son accord sur le remplacement du vase d'expansion
- D'autoriser le maire à régler la facture

10. PARTICIPATION AU CADEAU COMMUN DES CINQ COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE PAROISSES POUR LE JUBILE D'OR DE L'ABBE OSTER

Le maire expose que M. l'abbé Joseph OSTER, prêtre coopérateur, a fêté son jubilé sacerdotal d'or. A cette occasion les communes de Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim et Nordhouse dans lesquelles l'abbé OSTER est actif, se sont regroupées pour lui offrir un cadeau.

La commune a passé commande d'une statuette à l'Oeuvre Notre Dame pour un coût de 250 € ainsi qu'un livre pour un coût de 71,89 €, soit au total un montant de 321,89 €.

Dès lors la participation de chacune des 5 communes à ce cadeau s'élève à 64,37 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'approuver l'acquisition de la statuette et du livre pour un coût total de 321,89 € à l'occasion du jubilé sacerdotal d'or de l'abbé Joseph OSTER.
- D'autoriser le maire à payer la facture correspondante
- D'émettre un titre à l'égard de chacune des autres 4 communes, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim et Nordhouse pour la quote-part de 64,37 €

11. TRAVAUX DE MARQUAGE D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT route de Limersheim

M. Serge HIRSTEL, adjoint au maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose qu'il a lieu de réglementer le stationnement le long de la route de Limersheim. La commission B.U.S. lors de sa réunion du 12/10/2011 propose à l'unanimité, la création de 13 places de parking, clairement identifiés par un marquage au sol. L'identification des places de parking s'effectuera par moitié sur la chaussée et par moitié sur le trottoir. Ce dispositif sera complété, en son extrémité côté sortie du village vers Limersheim, par un bac à fleurs avec la mise en place d'une signalétique adaptée.

M. HIRSTEL présente le schéma prévisionnel des emplacements.

Un devis a été demandé à la société EG Signalisation de Strasbourg ; celui s'élève à 630 € HT, soit 753,48 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De donner son accord pour la mise en place d'un marquage pour la réalisation d'emplacements de stationnement sur la route de Limersheim tel que décrit ci-dessus
- De confier ces travaux à la société EG Signalisation pour un coût de 753,48 € TTC
- D'autoriser le maire à passer commande de ces travaux

12. DIVERS

a/ Compte rendu de la séance du conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein du 12 juillet 2011 par M. J.M. GALEA sachant qu'un exemplaire a été remis à chaque conseiller.

Les décisions les plus importantes étaient :

- * Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et considérant la proposition de M. le Préfet sur le Schéma départemental de coopération intercommunale, le conseil de communauté émet le souhait d'avoir le temps nécessaire pour étudier l'alternative d'une fusion concernant
 - le périmètre des 3 intercommunalités (Benfeld, Erstein et Rhin)
 - le périmètre des syndicats d'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn, de l'Andlau, de la Scheer, de la Zembs et de la Kirneck
- * Octroi de subvention :
 - de 458 € à l'association « Les Marcheurs du Sucre » d'Erstein pour l'organisation de l'édition 2011 de la « Marche de nuit de la Saint Nicolas »
 - de 1 000 € à l'association Société de Gymnastique d'Erstein pour récompenser un char participant au corso fleuri dans le cadre de l'édition 2011 du « Festival du Sucre » d'Erstein
 - Approbation du contrat cadre territorial du Pays d'Erstein pour la reconquête de la qualité des milieux aquatiques de la Scheer et de l'Andlau
 - Remplacement du portail d'entrée et de la clôture de la déchèterie d'Erstein pour un coût de 40 000 € HT
- * Acquisition de matériel informatique pour les écoles de Hindisheim, Schaeffersheim, Uttenheim

et l'école Pierre et Marie Curie d'Erstein pour un montant de 14 300 € TTC

* Reconduction de l'opération « Théâtre-Bus » en partenariat avec le Théâtre Alsacien de Strasbourg pour la saison 2011/2012

b/ Chasse : Les dates de battues des chasses sont :

Lot n°1 – M. KIEB Bernard : 24 et 31 octobre – 7 et 21 novembre – 5 et 19 décembre 2011

Lot n°2 – M. SCHOTT Bernard: 8, 9, 22 et 23 octobre – 5, 6, 19 et 20 novembre – 3,4, 17 et 18 décembre 2011 - 14, 15, 28 et 29 janvier 2012

Lot n°3 – M. MEYER Pierre : 30 octobre 2011

c/ Contrat d'assurance des risques statutaires :

Le maire rappelle qu'une délibération avait été prise en séance du 09 juin 2011 donnant autorisation au Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité. Par courrier du 07/10/2011 le Centre de Gestion nous informe des négociations et du choix de la Compagnie d'assurance, qui est AXA, ainsi que les taux proposés. Les conditions proposées étant moins avantageuses que celles offertes par le contrat en place pour la commune auprès de GROUPAMA, la commune préfère rester adhérente auprès de son assureur actuel.

d Urbanisme

Dossiers d'urbanisme traités depuis la dernière séance du conseil municipal

Permis de construire

- M. et Mme BOLLEY Michel

22a, rue Principale

Création d'une véranda et extension de la terrasse existante

Accordé entre temps

- Mme FINCK Audrey et M. RINGEISEN Nicolas

18, Avenue de la Gare Erstein

Parcelles 228-230-247 dans la section 7 rue des Prunus

Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

- Mme GRASSER Erica

88, rue du Miroir

Construction d'un bâtiment annexe servant de stationnement pour voitures et remorques

Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

Déclaration préalable

- M. et Mme GLASSER Michel

90, rue du Miroir

Création d'un abri bois

Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

Demandes de Certificat d'urbanisme

- SCP GARNIER Notaires à Schiltigheim

Pour la propriété Faubourg des Jardins parcelle 53 section 7

Pas de remarque particulière

Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

- Maître TRENS Philippe Notaire à Erstein

Pour la propriété 34, rue des Fleurs

Pas de remarque particulière

Demande de Permis de démolir

- M. WEIBEL Philippe
- Démolition d'une dépendance
- 14, rue Principale
- Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

Droit de préemption

Maître TRENS Notaire à Erstein
Pour la propriété 34, rue des Fleurs

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

e/ Planning:

- 14 octobre 2011 : Réunion Syndicat des eaux Erstein Nord- sécurisation du réseau
- 17 au 22 octobre 2011 : Semaine bleue
- 17 octobre 2011 : Conférence des trois CDC
- 17 octobre 2011 : Réunion Communication, Culture Loisirs
- 21 octobre 2011 : Conseil surveillance CHE
- 21 octobre 2011 : Comité SCOTERS
- 24 octobre 2011 : Conseil surveillance hôpital local Erstein
- 31 octobre 2011 : Commission finances CDCPE
- 1^{er} novembre 2011 : Cérémonie au monument aux morts
- 05 novembre 2011 : Séminaire DOB 2012 CDCPE
- 07 novembre 2011 : Conseil école maternelle
- 09 novembre 2011 : Commission des finances
- 14 novembre 2011 : Conseil CDCPE
- 17 novembre 2011 : Conseil municipal
- 19 novembre 2011 : Séminaire DOB 2012 CDCPE
- 21 novembre 2011 : Réunion projet SURGE
- 22 novembre 2011 : Conseil école élémentaire
- 22 au 24 novembre 2011 : Congrès des maires
- 24 novembre 2011 : Réunion CDCOA
- 30 novembre 2011 : Conseil administration AMF Bas-Rhin
- 1^{er} décembre 2011 : Réunion Bâtiment, Urbanisme, Sécurité
- 06 décembre 2011 : Animation ST Nicolas
- 06 décembre 2011 : Commission des finances de la CDCPE
- 09 décembre 2011 : Assemblée Générale AMF Bas-Rhin 14 décembre 2011 : Comité syndical SCOTERS
- 14 décembre 2011 : Commission des finances
- 16 décembre 2011 : Conseil de surveillance CHE
- 20 décembre 2011 : Conseil CDCPE
- 22 décembre 2011 : Conseil municipal
- 06 janvier 2012 : Cérémonie des vœux
- 07 janvier 2012 : Préparation fête personnes âgées
- 08 janvier 2012 : Fête des personnes âgées

PM :

Recensement de la population : du 19 janvier 2012 au 18 février 2012

Dates des Elections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012

Dates des Elections législatives : 10 et 17 juin 2012

f/ Tour de table

- Mme B. ANTZ informe d'une conférence animée par Mme Anne-Marie WIMMER prévue dans les écoles le 10/11/2011 à 10 H
- M. A. PERRAUT pose la question sur la légalité de détention des chiens. Le maire répond qu'une législation est en place pour les chiens considérés en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie et qu'il y a obligation de les déclarer en mairie.
- M. J. EBER informe qu'un dépôt de gravats et de matériaux de démolition a été constaté dans la forêt et qu'une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

La séance est levée à 21 h 45